

Allocution de Monsieur Gaston FLOSSE,
Président-Sénateur de la Polynésie française

Présentation du Conseil des Réformes Stratégiques

Conseil des Ministres du Mercredi 3 septembre 2014

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,

Mesdames et messieurs les membres du conseil des réformes stratégiques,

Mesdames et messieurs de la presse,

Par délibération n° 2014-89 APF du 25 août 2014, l'Assemblée de la Polynésie française a créé, sur la proposition de mon gouvernement, le conseil des réformes stratégiques pour la Polynésie française. La délibération a été publiée au journal officiel hier. Nous venons d'approuver l'arrêté qui en précise les conditions en conseil des ministres.

Ce conseil constitue la concrétisation d'un engagement de notre programme pris voilà deux ans.

Le conseil des réformes stratégiques doit permettre au Président de la Polynésie française ainsi qu'au gouvernement de s'entourer de personnalités qui contribueront à faire émerger des idées, des axes de réformes, de dégager une vraie perspective à moyen ou long terme sur des problématiques précises.

L'apport du conseil des réformes stratégiques sera d'autant plus utile qu'il doit assister un gouvernement sans cesse soumis à l'urgence et au règlement des difficultés qui se posent au quotidien dans la gestion du Pays. Les membres du gouvernement ici présents sont bien placés pour le savoir, nous avons le « nez sur le guidon », pour reprendre un aphorisme connu, et nous n'avons pas toujours le temps de prendre de la hauteur.

J'ai lu et entendu beaucoup de choses au sujet de ce conseil des réformes stratégiques, la presse se faisant le plus souvent l'écho des critiques de l'opposition et de ses sempiternels procès d'intention. Tout ceci me semble futile au regard des enjeux, et de la responsabilité qui est la nôtre devant la population qui nous a confié le redressement de notre Pays.

D'ailleurs, le conseil n'a pas vocation à se substituer à l'une ou l'autre des institutions de la Polynésie française ou à des organismes tels que le Haut conseil ou le médiateur, et encore moins au CESC.

Il s'agit ici d'un organisme de réflexion, d'expertise et de concertation placé auprès du Président et de lui seul, pour lui donner une vision sur le long terme. Si j'osais, je dirais que ce conseil des réformes stratégiques c'est un peu la longue vue du Président, ou son sextant.

C'est donc nécessairement un outil de pilotage stratégique au service de l'exécutif. Le Président peut le saisir sur toute question de société, sur tout projet ou sur toute orientation de réforme.

C'est pourquoi, la composition de conseil des réformes stratégiques s'appuie sur diverses compétences, principalement dans les questions économiques et stratégiques, juridiques et statutaires, sociales et de développement.

Je voudrais vous dire un mot de sa composition. Il est constitué de 7 personnalités dont le profil et l'expérience se complètent, nommées par le Président pour une durée de quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

J'ai confié sa présidence à **Michel PAOLETTI**. Administrateur, actuel conseiller spécial du Président de la Polynésie française, il a aussi été Conseiller économique et social représentant la Polynésie française au CES à Paris. Les grands dossiers, les grands projets, les réflexions stratégiques et économiques, il les connaît mieux que personne. Sa rigueur, son sens de l'organisation, sa capacité de travail, son expertise seront à cette fonction autant d'atouts précieux.

François QUINQUIS. On ne le présente plus. Avocat renommé, son expertise juridique est incontestée. Il connaît mieux que personne les subtilités du monde juridique et il saura utilement et de manière pertinente éclairer le conseil et le président sur les meilleures options.

Aline BALDASSARI. Connue et reconnue comme chef d'entreprise dans le secteur de la perliculture et le commerce, elle est membre du CESC. Elle dispose d'un regard éprouvé sur les problématiques de notre société, et elle est pleine de ressources et d'idées. Réputée pour son franc parlé, je suis persuadé qu'elle apportera au conseil l'audace nécessaire.

Joël ALLAIN. Voilà un chef d'entreprise reconnu, qui dispose d'une solide expérience et d'une gestion dynamique des dossiers, présent dans des domaines aussi variés que le transport aérien, puisqu'il est PDG d'Air Tahiti ; l'hôtellerie, puisqu'il a été PDG de la société hôtelière propriétaire des Méridiens et qu'il occupe d'importantes fonctions dans la société Financière Hôtelière Polynésienne; et concessionnaire d'électricité, puisqu'il a été PDG de l'EDT, pour ne citer que ses principales casquettes.

Yvette TEMAURI. Présidente de la chambre d'agriculture, elle dispose d'une excellente connaissance de la société polynésienne. Son expérience diversifiée, notamment

comme ancienne secrétaire permanente des femmes à la conférence des églises du pacifiques, apportera au conseil une sensibilité en accord avec les attentes polynésiennes.

Jimmy LY. Gérant de commerce, Jimmy LY est surtout connu pour son humanisme. Il est écrivain et auteur de plusieurs livres centrés sur la communauté Hakka de Polynésie française. Grâce à sa sensibilité, il saura exprimer les attentes de notre Pays, apporter mesure, sagesse, et bon sens.

Enfin **Daniel PALACZ.** Chef d'entreprise bien connu dans le génie civil, il est membre du CESC et président de l'association Art et Culture.

Son regard pragmatique cherche à s'affranchir des contraintes inutiles. Son regard et son franc parlé nous seront utiles pour voir loin et dépasser les écueils que nous créons parfois nous-mêmes.

Je voudrais les remercier ici solennellement d'avoir accepté de relever ce défi ; je les remercie à l'avance pour leur disponibilité, leur audace et leur liberté.

Nous aurions pu le compléter par d'autres personnalités, mais déjà, le choix des profils n'a pas été simple. L'élargir aurait été l'alourdir et pour le coup, amoindrir son efficacité.

Le conseil répondra avec diligence aux sollicitations du Président de la Polynésie française. Je souhaite que ce conseil travaille vite.

Il rendra ses conclusions dans un rapport remis au Président et à lui seul, qui en fera l'usage qu'il estime utile ; il n'est pas retenu par les recommandations du conseil des réformes stratégiques.

Il sera en mesure de porter une appréciation sur les politiques publiques, d'anticiper les évolutions de la société polynésienne et d'analyser les questions qu'elles posent à moyen terme, de débattre avec des partenaires extérieurs et de rechercher tous les éclairages qu'il estimera utiles à sa mission. Il pourra s'appuyer sur les administrations et les établissements publics du Pays, auprès desquels il pourra obtenir tout élément nécessaire à l'exercice de ses missions, mais également solliciter la collaboration d'autres personnes ou entités.

Il proposera des axes de réformes, des orientations ou des corrections en mettant en lumière les arbitrages possibles, les options qui lui semblent préférables à d'autres, les expériences étrangères et les positions des acteurs concernés.

Gouverner c'est prévoir, dit-on à juste titre. J'attends de ce conseil qu'il soit un outil de pilotage de la refondation économique de notre Pays.

Je voudrais dire un mot enfin sur le cout de ce conseil, car là aussi j'ai entendu beaucoup de choses inexactes.

Ce conseil se veut une structure souple et peu coûteuse, car il ne s'agit pas de peser sur les finances publiques.

C'est la raison pour laquelle seule une indemnisation du temps passé en séance et du travail effectivement réalisé est prévue. Elle reste modique puisque la participation aux séances donne lieu à une indemnité de vacation de 13 000 FCFP par heure de présence dûment constatée, tandis que la rédaction d'un avis ou d'un rapport sera indemnisée, selon la charge de travail qu'elle requiert et dans la limite du budget alloué à l'organisme, et qui s'élève à 4,5 millions de FCFP par an. Enfin, le membre du conseil désigné pour assurer les fonctions de président de l'organisme percevra en outre une indemnité mensuelle de 50 000 FCFP.

Le secrétariat général du gouvernement assurera le secrétariat du conseil des réformes stratégiques, une personne sera dédiée à cette tâche.

Physiquement, une salle de réunion sera mise à disposition lors de la tenue des séances. Au moins six séances se tiendront par an.

Comme on le voit il n'y a rien ici qui soit de nature à plomber les finances publiques, et sa composition vous démontre que ce n'est pas non plus le parachute de Gaston FLOSSE.

Il m'apparaît que la feuille de route est désormais claire. Je veux dire maintenant aux membres du conseil des réformes stratégiques : au travail !

La situation de notre Pays exige des efforts considérables, des décisions rapides et opportunes, des réformes utiles. Ne nous leurrions pas, ce n'est pas une sinécure qui vous attend.

Il faudra du courage, les critiques seront nombreuses comme d'habitude, à vous de faire le tri, de retenir l'utile, mais croyez-en mon expérience, on ne critique que ceux qui travaillent, ceux qui ne font rien sont épargnés.

Les Polynésiens nous font confiance, ils attendent de nous les bonnes solutions. A nous de les trouver, à nous de les mettre en oeuvre et de poursuivre le travail considérable déjà entamé depuis le 17 mai 2013.

Il en va de même pour les objectifs de redressement que nous nous sommes fixés. Le CRS est un outil parmi d'autres, à lui de prendre toute sa place, de tenir son rôle à présent. Je le redis encore une fois : ensemble nous réussirons, ou ensemble nous échouerons.

J'ai confiance en nous et en notre Pays, j'ai confiance en notre jeunesse. Ensemble nous y arriverons, car ensemble nous avons retrouvé la foi de reconstruire notre Pays.

Je vous remercie.
